



CONCOURS PHOTO

L'Association du Patrimoine de La Trétoire et de ses Hameaux organise un CONCOURS PHOTO sur le thème :

« La Trétoire, un village de la Brie »

La Trétoire et ses Hameaux : Bois Baudry, Champion, Champ la bride, Coton, Fontaine Lauge, La Forge, La Pilloterie, Launoy, Le Vinot

Présentation du concours 23 mars 2013

Exposition des Photos 14 et 15 septembre 2013

Salle polyvalente de La Trétoire

REGLEMENT :

1° Ce concours est ouvert à tous les amateurs individuels.

Seront attribués de nombreux prix.

2° Le nombre de photos est limité à 3 par participant.

3° La lecture du palmarès se fera lors du vernissage de l'exposition le 14 septembre, à 11 heures, à la salle polyvalente de La Trétoire, en présence des participants.

4° Les photos devront être **déposées avant le 5 septembre 2013** à l'adresse suivante : A.P.T.H 7 rue de la Maréchalerie Hameau de Launoy 77510 La Trétoire

Tel : 01 64 20 94 09



5° Ne seront acceptées que les épreuves sur papier d'un format entre 18X24 (avec au moins une des deux dimensions égale à 24 cm) et sans dépasser 30X45 montées sur support rigide et léger n'excédant pas 2mm d'épaisseur, sans cadre ni verre.

6° Chaque cliché devra porter au verso du support, lisiblement mentionnés le nom, le prénom, l'adresse de l'auteur et le titre de l'œuvre. Ces mêmes renseignements devront figurer sur le bulletin de participation qui devra être joint à l'envoi.

7° Nous conseillons aux concurrents de soigner leur emballage et d'utiliser de préférence des enveloppes matelassées (avec éventuellement des cartons de protection) pouvant servir au retour des œuvres.

8° Participation gratuite au concours

Si les œuvres sont transmises par courrier, ne pas oublier de joindre à l'envoi des photos, les timbres d'un montant suffisant pour le retour des œuvres, faute de quoi, celles-ci resteront propriétés de l'association.

Le palmarès du concours sera édité sur le site de l'association A.P.T.H.
Sauf mention contraire portée au dos de la photo, les organisateurs se réservent le droit de reproduire les œuvres primées ou autres dans un but non commercial.

9° Les auteurs devront s'être assurés, si nécessaire, des autorisations concernant les personnes et les biens photographiés auprès des intéressés et des propriétaires (concernant la présence d'enfants sur la photo, l'autorisation des deux parents est strictement nécessaire). Les organisateurs dégagent toute responsabilité sur ce point.

10° Le jury sera composé de professionnels de la photographie et d'amateurs, ses décisions seront sans appel.

11° Les organisateurs s'engagent à prendre le maximum de précautions pour la bonne manipulation des photos. Toutefois ils déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol pouvant intervenir durant leur exposition ou leur acheminement.

12° Les photos seront rendues dans un délai d'un mois après la fin de l'exposition et les prix seront remis le 14 septembre aux lauréats.

13° Les membres du bureau de l'association ne pourront participer que Hors Concours.

14° Seules seront retenues des photographies peu retouchées, les clichés- collages ne seront pas acceptés. La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement, les cas non prévus seront tranchés souverainement par les organisateurs.



CONCOURS PHOTO

« La Trétoire : un village de la Brie »

Bulletin de participation :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL.....

Souhaite participer au CONCOURS PHOTOS organisé par

L'Association du Patrimoine de La Trétoire et ses Hameaux

Les 14 et 15 septembre 2013 salle polyvalente de La Trétoire.

Reconnait avoir pris connaissance du règlement

Fait à.....

Date.....

Signature :